



RENATURALISATION DES RIVES: PLANTATION DE VÉGÉTAUX, HERBACÉS, ARBUSTES

Le règlement numéro 2007-04 relatif au zonage, lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser. À cette fin, toutes les interventions de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres sont interdites dans la bande de cinq (5) mètres à partir de la ligne des hautes eaux de tous les lacs et cours d'eau permanents. Le rejet des cendres de poêle directement dans l'environnement n'est pas une bonne idée. Cette pratique pourrait annuler tous les efforts du contribuable sur la végétation.

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Pour tous les travaux que vous voulez réaliser sur votre terrain où sur votre résidence ou tout autre bâtiment accessoire, il vous faudra un **permis** de la Municipalité.

Pour toute coupe d'arbres et autre aménagement en bordure du lac, il vous faudra également un **certificat d'autorisation**.

CHIENS

N'oubliez pas qu'il existe une réglementation concernant la garde d'animaux à Lac-Saguay. Toute contravention à la réglementation pourrait s'avérer coûteuse. Veuillez vous informer au bureau municipal pour l'obtention d'une licence pour votre chien et veuillez vous assurer d'avoir la garde de votre animal en tout temps si vous êtes à la maison, votre chien ne doit pas circuler sur les chemins et non plus sur les terrains avoisinants (copie du règlement au bureau municipal).

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES

La Municipalité a adopté le règlement no 2007-05 qui stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2008 les fosses septiques utilisées à l'année longue doivent être vidangées au moins une fois tous les 2 ans et que les fosses septiques utilisées de façon saisonnière doivent être vidangées au moins une fois tous les 4 ans.

Les pièces justificatives (factures) de ces vidanges devront être fournies à la Municipalité pour fin de gestion.

Mieux vaut prévenir que guérir...

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE HORAIRE

Lundi	fermée
Mardi	10h00 à 12h00 18h00 à 20h30
Mercredi	fermée
Jeudi	18h00 à 20h30
Vendredi	fermée
Samedi	12h00 à 15h00
Dimanche	fermée

Prêt: 6 volumes pour 3 semaines et pénalité de retard :
0.10\$/ jour ouvrable / volume

CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE INTERNET

À l'intérieur de la bibliothèque est aménagé un centre d'accès communautaire internet. Ce centre dispose de 6 ordinateurs vous donnant accès à internet haute vitesse et à des jeux. Les heures d'ouverture sont les mêmes que la bibliothèque excepté l'été où les heures peuvent varier.

En 2011, c'est le Centenaire de Lac-Saguay!

"100 ans à se raconter"

Vérifier notre calendrier pour les activités

Venez Fêter On vous attend en grand nombre